



**PRÉFET
DU CANTAL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des
Territoires**

Aurillac, le 7 juin 2023

Dossier n° : AE 23.0263

Demandeur : GAEC CANTAL 30

Date d'enregistrement de la demande : 28/04/23

Date limite de candidature : 27/07/2023

- Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 27/08/23.
- Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
SAIGNES	17,18	BARRIER Arlette et Nelly	Section B 86, Section ZE 1,2,3aj,ak,b,d,151aj,ak,al,
SAUVAT	15,03	BARRIER Arlette et Nelly	Section ZH 17a,b, Section ZK 4aj,ak,b,c,
YDES	0,91	BARRIER Arlette et Nelly	Section ZL 53
SAIGNES	11,48	Indivision GESSALIN	Section ZE 41a,48aj,ak,b,c,56aj Ak,al,am,c,
SAIGNES	12,13	BOYER J-Paul	Section A 43,867, Section ZA 6a,b,c,d,8b, Section ZD 50,173j,k,
YDES	5,54	BOYER J-Paul	Section ZK 18aj,ak,b,c,d,f,g,h,i,
TRIZAC	64,17	DUMAS Serge	Section B 114,324,325j,k,l,326,327,328, 331,332,
SAIGNES	15,49	Achat SAFER	Section ZE 13,33,80aj,ak,b,z,149a,b,154, 156aj,ak,al,b,c,d,z,
YDES	4,31	Achat SAFER	Section ZL 51aj,ak,z,52a,z,
SAIGNES	6,8	Indivision GALLI	Section ZD 45, Section ZE 39aj,ak,al,
SAIGNES	6,61	OGER M-Christine	Section ZE 115,

SAIGNES	12,53	Indivision DUMAS	Section B 89,90, Section ZE 47jk,78jk,
SAIGNES	21,19	CONSTANTIN Arnaud	Section ZA 2,4b,5aj,ak,b,48a,58, 153a,b,219j,k, Section ZE 11aj,b,
YDES	32,33	CONSTANTIN Arnaud	Section ZL 3,4aj,ak,al,am,c e,41j,k,l , 43j,k,l, 110,
SAIGNES	3,36	COMMUNE DE SAIGNES	Section ZA197,224 Section A1181,1185,1271

Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.

Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État : <https://www.cantal.gouv.fr/Action-de-l-Etat/Agriculture/Politique-Fonciere>, dans les rubriques Politiques publiques/Agriculture/Politique foncière